



DÉLIBÉRATION N° 91/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET :
ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE
Convention de partenariat avec le
Collège Victor Hugo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT par M. Laurent THEVENOT.
Mme Caroline POULET par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Emmanuel DENIS, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Education et de la Jeunesse, informe l'assemblée que la Commune de Volvic souhaite mettre en œuvre, via le Pôle Jeunesse, des actions à destination des préadolescents et des adolescents dans le cadre, notamment, de l'Accueil libre.

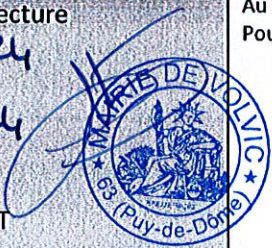
Ainsi, la Commune de Volvic et le Collège Victor Hugo se sont rapprochés afin de travailler de façon complémentaire à la conduite d'une politique jeunesse sur le territoire.

Le projet de convention a, ainsi, pour objet de fixer les conditions de ce partenariat qui est destiné à encourager le lien entre les lieux de vie des collégiens et l'accueil libre, et de déterminer les modalités d'intervention, à titre gracieux, de l'agent du Pôle jeunesse au sein du collège Victor Hugo qui pourra proposer aux collégiens, durant la pause méridienne, des animations ainsi que l'accompagnement des enfants dans la réalisation de leurs projets.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et le Collège Victor Hugo ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 19.9.2024
Publié ou notifié
le : 23.9.2024
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

